

**ARRETE N° 2019-RH-151**  
**TABLEAUX ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**  
**ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE à temps non complet,**  
**ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE à temps non complet**

Le Maire de CARNOULES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 17,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 avril 2019.

**ARRETE**

**ARTICLE 1:** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom et prénom		Echelon
Mme LIDOLF Valérie		8 <sup>ème</sup>

**ARTICLE 2:** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom et prénom		Echelon
Mme NOEL Sylvie		7 <sup>ème</sup>

Promouvables à la date au 31 décembre.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera publiée et notifiée aux intéressées.

Fait à CARNOULES le 13 mai 2019  
Le Maire,  
Christian DAVID,

